



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 9 juillet 2010
A TOULOUSE - Immeuble le Belvédère**

2.2

2^{ème} MODIFICATION DU POS DE LACROIX-FALGARDE

L'an deux mille dix, le neuf juillet à dix-huit heures, s'est réuni, sous la présidence de Pierre COHEN, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
BELAUBRE Elisabeth BENYAHIA Daniel BRISSENET Jean-François CARASSOU Stéphane CARNEIRO Grégoire CARREIRAS Joël CASSIGNOL Jean-Louis CHARLES Danielle COHEN Pierre COQUART Dominique CROQUETTE Martine De FALETANS Gilles FABRE Jean-Michel GERMAIN Louis GOIRAND Philippe	GRIMAUD Robert GUILLOT René LOZANO Guy MARQUIE Bernard MATEOS Henri MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne PY Dominique RAYNAL Claude SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain THIBAUT Guy VALADIER Jean-Charles ZINA-RAGGOUA Zohra
SICOVAL	
AREVALO Henri DUCERT Claude FAIVRE Claudia FOURNIER Denis REME Jean-Michel	VALETTE François-Régis GIL Danielle (non votant) COHEN Jacques (non votant) RIEUNAU Guy (non votant)
MURETAIN	
CASSAGNE Jean-Claude COLL Jean-Louis GUTH Catherine MANDEMENT André	PARDILLOS José SUAUD Thierry DADOU Gilles (non votant)
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond MIRC Stéphane	LOIDI Robert
AXE SUD	
AUBERT Alain	COMMENGE Jean-Claude
COTEAUX BELLEVUE	
HERS ET GARONNE	
MIGUEL Henri	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André MOYET Jean-Louis	GRIMBERT Georges

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BEYNEY Georges, représenté par M. RAYNAL
CUJIVES Romain, représenté par M. MORIN
DESCLAUX Edmond, représenté par M. GERMAIN
GARRIC Amapola, représentée par M. BRISSONNET
MAURICE Antoine, représenté par M. VALADIER
SYLVESTRE Arlette, représentée par M. GRIMAUD

Délégués titulaires excusés

BOUDOU Dany
BRIANCON François
CARLES Joseph
DUHAMEL Thierry
ESCOULA Louis
FEDOU Maxime

FILLOLA Alain
FRANCHINI Paul
GEIL-GOMEZ Sabine
LANGE Régine
MARCIEL Alexandre
ROUQUET Jacques

SAVIGNY Thierry
SIMON Michel
SOTTIL Alain
TOUCHEFEU Claude

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CASSETA Jean-Baptiste
DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude

ESPIC Xavier
FERRE Christian
FRANCES Michel
LAVIGNE Christian
MOGICATO Bruno

MORINEAU Christine
ORTEGA Catherine
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 68	Présents : 51	Votants : 57
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 57

La commune de Lacroix-Falgarde est incluse dans le SDAT valant SCoT ;

Par courriel en date 10 juin 2010, elle notifie au SMEAT, conformément aux dispositions des articles L 123-8 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme, son projet de modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) avant ouverture de l'enquête publique qui se déroulera du 15 juin 2010 au 24 juillet 2010 ;

Par délibération du 17 juin 2009, le Comité Syndical avait déjà émis un avis favorable au 1^{er} projet de 2^{ème} modification du POS de Lacroix-Falgarde dont les objectifs sont les suivants :

- la simplification du document graphique au travers de la suppression des indices « i » et « g » ;
- la modification du zonage du POS ;
- l'intégration du Plan d'Exposition au Bruit de Toulouse-Francazal (PEB) ;
- l'intégration du périmètre de protection du Château ;
- l'identification d'un secteur pour autoriser l'implantation d'une station d'épuration ;
- de mettre à jour la liste des Emplacements Réservés (ER) ;
- de renforcer l'Espace Boisé Classé (EBC) situé en secteur NDa ;
- de permettre la mise à jour du règlement au regard de la réforme ADS et d'autres législations ;
- d'apporter des ajustements réglementaires au PLU.

Toutefois, suite aux observations formulées par l'Etat et par la commission d'enquête, la commune a fait parvenir au SMEAT un 2^{ème} projet de 2^{ème} modification du POS prenant en compte leurs demandes de précisions à la notice explicative concernant :

- l'indication des mesures de protections existantes en zone naturelle inondable : Natura 2000, ZNIEFF, ZPO ;
- l'aire publique de loisirs destinée à l'activité de canoë kayak (emplacement réservé n°9) : précisions apportées sur les incidences environnementales et les contraintes en découlant ;
- des changements mineurs sur plusieurs articles du règlement.

Ces éléments nouveaux ne changeant pas substantiellement le projet de modification du POS, il est proposé de confirmer l'avis favorable du SMEAT.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en voir délibéré, décide :

Article premier :

D'émettre un avis favorable sur la 2^{ème} modification du PLU de la commune de Lacroix-Falgarde.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Lacroix-Falgarde, et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 13 juillet 2010

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN